

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale WALLONIE PICARDE - TOURNAI - LEUZE-en-HAINAUT

Leuze: Rue Paul Pastur, 49 - 7900 Leuze-en-Hainaut

Tél +32(0)69/67.21.26 Fax +32(0)69/67.21.27 Mail : ipeps.leuze@hainaut.be

Tournai: Rue Paul Pastur, 2 - 7500 Tournai

Tél +32(0)69/25.37.32 Fax +32(0)69/25.37.35 Mail : ipeps.tournai@hainaut.be

Internet : www.jetudie.be/psw

Matricule: 5.236.011

CONVENTION DE STAGE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION

Entre les parties suivantes :
d'une part,
Monsieur Danny MABILLE, Directeur des cours de promotion sociale de l'établissement précité,
d'autre part,
Monsieur Quentin BOCQUET, étudiant de la section Bachelier en informatique de gestion au sein de l'établissement précité, ci-après dénommée le stagiaire,
et d'autre part enfin,
responsable au sein de l'entreprise ou institution :
établie
Téléphone de la responsable :
ll est convenu ce qui suít :

1.	L'Entreprise ou Institution accepte de prendre en stage le stagiaire susnommé. Il est placé sous l'autorité d'un responsable ou maître de stage.		
	Le maître de stage est :		
	Fonction:		

2. L'I.P.E.P.S. de Wallonie picarde désignera un professeur qui se tiendra à la disposition du maître de stage et du stagiaire pour tout problème pouvant survenir au cours du stage.

Professeur de stage : Mme/M.

Le professeur de stage suivra l'évolution du stagiaire et prendra contact avec le maître de stage.

- 3. L'Entreprise ou Institution accepte de prendre en stage le stagiaire susnommé. Il est placé sous l'autorité d'un responsable ou maître de stage.

 Le stage comptera un total de 120 périodes de 50 minutes soit 100 heures et doit être réalisé sur une seule année scolaire.
- 4. L'objectif du stage est de permettre au stagiaire de compléter sa formation théorique par une pratique professionnelle en situation réelle, de mettre en pratique les connaissances acquises aux cours, d'évaluer ses aptitudes, de tester ses capacités d'intégration dans une équipe de professionnels et de remédier aux éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer. L'Entreprise ou Institution s'engage à respecter cet objectif et à ne pas abuser du stagiaire par des tâches sans rapport avec son activité professionnelle. Les finalités particulières permettront à l'étudiant de :
 - Développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme
 - Faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle

L'unité d'enseignement doit permettre la prise de conscience par l'étudiant de la fonction au sein de l'entreprise ou de l'organisme.

Elle vise en outre à permettre à l'étudiant de se documenter utilement en vue de son travail de fin d'étude.

- 5. Durant l'exécution de la présente convention, le stagiaire reste sous la responsabilité de l'établissement à laquelle il appartient. Il n'existe entre lui et l'Entreprise ou Institution aucun engagement de louage d'ouvrages ni de louage de services. Cela implique que :
 - a. Le stage n'est pas rémunéré.
 - b. Le stagiaire ne relève pas de la législation sur la sécurité sociale.
 - c. Le stagiaire est assuré contre tout risque d'accident par la province de Hainaut (Contrat d'assurance P&V n° 32.515.432).
- 6. Aucun déplacement à l'étranger ne se fera dans le cadre du stage.
- 7. Le stagiaire s'engage à adopter une conduite irréprochable durant son stage et à respecter le règlement interne de l'Entreprise ou Institution dans laquelle il effectue son stage. Il s'engage en outre à ne pas divulguer les renseignements confidentiels dont il pourrait avoir pris connaissance durant son stage. Il/Elle reconnaît qu'en cas d'inconduite, de mauvaise volonté, de violation délibérée du règlement dont il/elle a accepté l'application au début du stage, d'absences injustifiées et/ou répétées, il pourra être mis fin par écrit à la présente convention.

- 8. Le stagiaire est soumis aux mêmes exigences d'horaires que les autres membres du personnel. L'horaire du stagiaire est déterminé par le maître de stage. Celui-ci complètera l'attestation de services prestés remise par l'étudiant ou par le superviseur lors d'une visite de stage. En cas d'absence justifiée du stagiaire, celui-ci conviendra, avec son maître de stage, de dates de récupération en dehors des heures de cours.
- 9. A l'issue du stage, le maître de stage cote le stagiaire en collaboration avec ses collègues de travail selon la grille d'évaluation remise par l'étudiant ou par le superviseur lors d'une visite de stage. L'évaluation est fixée de manière objective et correspond à la valeur réelle du stagiaire.
- 10. Le maître de stage s'engage à renvoyer par fax à l'établissement scolaire (069/253735) la grille d'évaluation au plus tard une semaine après la fin du stage ainsi qu'une attestation de services prestés.
- 11. Le maître de stage et le professeur de l'IPEPS de Wallonie picarde déterminent les tâches demandées au stagiaire (voir carnet de stage). Les activités à effectuer par le stagiaire seront spécifiques à l'entreprise mais significatives pour le bachelier concerné. Le projet de stage ainsi déterminé sera délivré à l'étudiant qui le teindra à disposition à tout moment.
- 12. L'évaluation finale du stage portera principalement sur le rapport écrit (voir carnet) remis au superviseur de l'IPEPS de Wallonie picarde dans les 15 jours qui suivent la fin du stage
- 13. Si l'établissement de promotion sociale doit prendre en charge l'examen médical du stagiaire, l'entreprise s'engage à lui fournir avant le début du stage l'analyse de risques existants au sein de son entreprise. Dans le cas contraire, l'analyse de risques sera établie suivant le modèle de l'entreprise ou suivant le document ci-joint.
- 14. L'Entreprise ou Institution, l'établissement et le stagiaire se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat si l'une des parties contractantes ne respecte pas tout ou partie des treize points énumérés ci-dessus.

Signature du Chef d'établissement,	Signature du Stagiaire,	Signature du Responsable,	

Fait en triple exemplaire à, le....., le......

Danny MABILLE Directeur Quentin BOCQUET

Annexe à la CONVENTION DE STAGE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Section : Bachelier en informatique de gestion

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Wallonie picarde Rue Paul Pastur, 2 7500 Tournai

Tél.: 069/253733-34

Télécopie : 069/253735

Email: ipeps.tournai@hainaut.be

Je soussigné(e),

responsable de la société, (l'entreprise, l'institution, l'établissement) dont les coordonnées sont reprises ciaprès:

Signature du superviseur